

2M TRANSPORT
5 RUE GABRIEL PERI
91300 MASSY
RCS EVRY 527 896 898

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'A.G.O. ANNUELLE DU
15 JUIN 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE QUINZE JUIN A DIX HEURES

Les associés de la SAS 2M TRANSPORT se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, sur convocation de la gérance.

Seuls associés de la société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales émises par la société.

L'assemblée, présidée par MR BOUJLIDA JAMEL, est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer

ORDRE DU JOUR :

- lecture du rapport de gestion établi par la gérance
- approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 et quitus à la gérance
- affectation du résultat de l'exercice
- lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'art. 50 de la loi du 24/07/1966
- questions diverses

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'art. 50 de la loi du 24/07/1966, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'AGO approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2022. En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2022.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'AGO approuve la proposition de la gérance et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 21 413,00 €, et décide de l'affecter aux comptes :

« Report A Nouveau » 21 413.00 euros

TROISIEME RESOLUTION :

L'AGO, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'art. 50 de la loi du 24/07/1966 et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'AGO donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

TOUTES CES RESOLUTIONS SONT ADOPTEES À L'UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le		01/01/2022		et clos le		31/12/2022		Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe								Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre									
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case									
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE									
Désignation de la société:						Adresse du siège social:			
SAS 2M TRANSPORT						Mél : JB.2MTRANSPORTS@GMAIL.COM			
SIRET 5 2 7 8 9 6 8 9 8 0 0 0 2 2						Ancienne adresse en cas de changement:			
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:			
5 RUE GABRIEL PERI 91300 MASSY									
RÉGIME FISCAL DES GROUPES									
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)									
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante									
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:									
						SIRET			
B ACTIVITÉ									
Activités exercées						Transports routiers de fret de proximité			
Si vous avez changé d'activité, cochez la case									
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)									
1. Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal			Déficit		
Bénéfice imposable à 15 %		27 012		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2. Plus-values									
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)			
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %					
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches									
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		<input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		<input type="checkbox"/>			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		<input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		<input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		<input type="checkbox"/>		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		<input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
				Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		<input type="checkbox"/>			
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)									
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)									
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts									
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.									
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)									
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%									
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)									
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%									
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)									
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1 du CGI), cocher la case ci-contre									
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée						Nom/Adresse			
						N°			
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2 du CGI), cocher la case ci-contre									
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe						Nom/Adresse			
						N°			
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE									
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?						Si oui, indication du logiciel utilisé			
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr									
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .									
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:			
Tél:						Tél:			
OGA/OMGA						Identité du déclarant:			
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)						Date: 12/05/2023 Lieu: MASSY			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:						Qualité et nom du signataire: MR BOUJLIDA PRESIDENT			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné						Signature:			
Examen de conformité fiscale (ECF)						prestataire:			

Désignation de l'entreprise		2M TRANSPORT		Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		5 RUE GABRIEL PERI		91300 MASSY			
SIRET		5 2 7 8 9 6 8 9 8 0 0 0 2 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
				Exercice N clos le			
				31 12 2022			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2			
				Net 3			
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	79 479	59 605	19 873
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE	1 000		1 000
		Prêts	BF	BG			
Autres immobilisations financières *	BH	BI	2 477		2 477		
TOTAL (II)		BJ	BK	82 955	59 605	23 350	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	232 982		232 982
		Autres créances (3)	BZ	CA	43 555		43 555
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:.....)	CD	CE	10		10
	Disponibilités	CF	CG	41 693		41 693	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avances (3) *	CH	CI				
	TOTAL (III)	CJ	CK	318 240		318 240	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	401 195	59 605	341 590	
Renvois: (1) dont droit au bail :			CP	2 477	(3) Part à plus d'1 an :	CR	
(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes							
Clause de réserve de propriété * :		Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation de l'entreprise : 2M TRANSPORT

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net	
Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement		
		Frais de développement		
		Concessions, brevets et droits similaires		
		Fonds commercial		
		Autres immobilisations incorporelles		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		
		Constructions		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		
		Autres immobilisations corporelles	19 873	24 264
		Immobilisations en cours		
		Avances et acomptes		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		
		Autres participations		
		Créances rattachées à des participations		
		Autres titres immobilisés	1 000	
		Prêts		
		Autres immobilisations financières	2 477	2 477
TOTAL (II)		23 350	26 741	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements		
		En cours de production de biens		
		En cours de production de services		
		Produits intermédiaires et finis		
		Marchandises		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		
		Clients et comptes rattachés	232 982	219 636
		Autres créances	43 555	23 981
		Capital souscrit et appelé, non versé		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement	10	10
Disponibilités		41 693	104 855	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance			
	TOTAL (III)	318 240	348 482	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Écarts de conversion actif (VI)			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		341 590	375 222	

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2M TRANSPORT		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé :20..000.)			DA	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport...			DB	
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3) * (dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ			DG	
	Report à nouveau			DH	89 686
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	21 413
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	133 099
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligatoires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligatoires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	102 464
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs EI)			DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	37 218
	Dettes fiscales et sociales			DY	66 650
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	2 160
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	208 491	
Écart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED	
TOTAL GENERAL (I à V)			EE	341 590	
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2) dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		- Écart de réévaluation libre		1D	
		- Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	208 491
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : 2M TRANSPORT

		Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)	20 000	20 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
	Écarts de réévaluation (2)		
	Réserve légale (3)	2 000	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3)		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	89 686	84 812
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	21 413	14 874
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
		TOTAL (I)	133 099
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL (III)		
DETTES	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	102 464	132 559
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 218	38 326
	Dettes fiscales et sociales	66 650	80 523
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	2 160	2 128
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		
	TOTAL (IV)	208 491	253 536
	Écarts de conversion passif (V)		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	341 590	375 222
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	208 491	253 536
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

⑤

IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2M TRANSPORT						Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence	
		1	2	3	4				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		DB		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre (dont composants L9)		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui (dont composants M1)		KM		KN		KO	
	Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	dont composants M2		KP		KQ		KR	
		dont composants M3		KS		KT		KU	
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW		KX
		Matériel de transport *			KY	77 380	KZ		LA
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	1 049	LC		LD 1 049
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		LJ	
Avances et acomptes			LK		LL		LM		
TOTAL III			LN	78 429	LO		LP	1 049	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M		8T	
	Autres participations			8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés			1P		1R		1S 1 000	
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	2 477	1U		1V	
	TOTAL IV			LQ	2 477	LR		LS 1 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	80 906	ØH		ØJ	2 049	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
		Par virement de poste à poste	Par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	3	4	Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
	Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions	IS		MG		MH		MI
		Installations techniques, matériel et outillages industriels	IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Installations gales, agencements, aménagements divers	IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	77 380	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	2 098	MU
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes	NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY		NG		NH	79 479	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations	Ø		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C	1 000	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E		2F	2 477	2G	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	3 477	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL	82 955	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD


**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2023

 Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise		SAS 2M TRANSPORT					Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice N clos le		3	1	1	2	2	0	2	2
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) ⁽¹⁾		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5] ⁽⁵⁾			
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice ⁽⁴⁾				
			Montant des suppléments d'amortissement ⁽²⁾	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés ⁽³⁾					
	①	②	③	④	⑤	⑥			
1	Concessions, brevets et droits similaires								
2	Fonds commercial								
3	Terrains								
4	Constructions								
5	Installations techniques mat. et out. industriels								
6	Autres immobilisations corporelles								
7	Immobilisations en cours								
8	Participations								
9	Autres titres immobilisés								
10	TOTAUX								
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.</p> <p>(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.</p> <p>(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.</p> <p>(4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.</p> <p>(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».</p>									
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL							
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE								
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE						-		
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE						=		
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.</p> <p>Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.</p> <p>Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>									

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2M TRANSPORT						Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN				
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH				
TOTAL I		RK		RM		RN		RO				
Terrains		PI		PJ		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU				
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG				
	Matériel de transport	QH	54 136	QI	4 799	QJ		QK	58 935			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	29	QM	641	QN		QO	670			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT				
TOTAL II		QU	54 165	QV	5 440	QW		QX	59 605			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	54 165	ØP	5 440	ØQ		ØR	59 605			
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais d'établissement		M9	N1	N2	N3	N4	N5				N6	
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4				
	Inst. gales, agenc., aménagements divers	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2				
Installations techniques, matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immob. Corporelles	Inst. Gales, agenc. Et aménagements divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3				
	Emballages, récupérations et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1				
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de litres de participations TOTAL III		NL			NM			NO				
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW			Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *										
		Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑦

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2M TRANSPORT						Néant <input type="checkbox"/> *	
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6F		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 ^{ème} du CGI								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

⑧ ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise		2M TRANSPORT				Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A	ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	
					1	2	3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations				UL		UM	UN	
	Prêts (1) (2)				UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières				UT	2 477	UV	2 477 UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA				
	Autres créances clients				UX	232 982		232 982	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie*		(Provisions pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		Z1				
	Personnel et comptes rattachés				UY	28 122		28 122	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM			
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	12 475		12 475
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN			
	Divers				VP	1 164		1 164	
	Groupe et associés (2)				VC				
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	1 793		1 793		
Charges constatées d'avance				VS					
TOTAUX				VT	279 014	VU	279 014 VV		
RENVIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					
CADRE B	ÉTAT DES DETTES			Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans		
				1	2	3	4		
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y						
Autres emprunts obligataires (1)			7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG						
	à plus d'1 an à l'origine		VH	102 464	102 464				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A						
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	37 218	37 218				
Personnel et comptes rattachés			8C	6 340	6 340				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	3 823	3 823				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	9 580	9 580				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	45 977	45 977				
	Obligations cautionnées		VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J						
Groupe et associés (2)			VI	929	929				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	2 160	2 160				
Dettes représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2						
Produits constatés d'avance			8L						
TOTAUX			VY	208 491	VZ	208 491			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	30 096	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques	VL		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		2M TRANSPORT				Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N clos le							
								3	1	1	2	2			
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	21 413		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)											WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)				WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE					
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)				WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option				RA	Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)				RB					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)				WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)				XX			1 547		
	Amendes et pénalités				WJ	1 547	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI)				XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *											XY			
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)											I7		4 052	
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE				WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				L7		K7	
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme													
- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)												I8			
- imposées au taux de 0 %												ZN			
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*												WN			
- Plus-values nettes à court terme												WO			
- Plus-values soumises au régime des fusions												XR			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												WQ			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 ^{ème} et 212 du CGI)				SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)				SW				
							Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro				M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3			
												TOTAL I	WR	27 012	
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes *												WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)												WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme														
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)												WV		
	- imposées au taux de 0 %												WH		
	- imposées au taux de 19 %												WP		
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure												WW		
	- imputées sur les déficits antérieurs												XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %												I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *												WZ			
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				2A)	XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX			
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *												ZY		
	Majoration d'amortissement *												XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficulté (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i>)		L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)		L5				XF		
				S.I.L.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i>)		PA						
		ZFU - TE (art. 44 <i>octies</i> A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i>)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i>)		XC						
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i>)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindécies</i>)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i>)		PB							
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>)				X9	dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)				YH			XG		
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)				YA	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)				YC					
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)				YB	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)				YD					
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 <i>decies</i> F)				YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit				ZI					
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)				YL										
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables								Bénéfice (I moins II)		XI	27 012				
								Déficit (II moins I)				XJ			
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *											ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												XL			
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)				XN		27 012		XO					

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION EBP Informatique 2025

⑩ DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS
NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du
Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2M TRANSPORT		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾		K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau n° 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau n° 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice					ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotation de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° bis al. 2 du CGI *			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *					
			8X	8Y	
			8Z	9A	
			9B	9C	
Provisions pour dépréciation *					
			9D	9E	
			9F	9G	
			9H	9J	
Charges à payer					
			9K	9L	
			9M	9N	
			9P	9R	
			9S	9T	
			YN	YO	
			TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		
			à reporter au tableau n° 2058-A-SD :		
			↓		↓
			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Montant net à la fin de l'exercice	
		L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau n° 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		2M TRANSPORT										Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	84 812								Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	14 874									- Autres réserves	ZD		
	Prélèvements sur les réserves	ØE									Dividendes		ZE		
												Autres répartitions		ZF	
	TOTAL I	ØF	99 686								Report à nouveau		ZG		
											(N.B : le total I doit être égal au total II)	TOTAL II	ZH		
RENSEIGNEMENTS DIVERS												Exercice N :			
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7)										YQ			
	- Engagements de crédit-bail immobilier											YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus											YS			
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance											YT			
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8)										XQ	10 229		
	- Personnel extérieur à l'entreprise											YU			
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	69 081		
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtage											YV			
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES)										ST	471 593		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD											ZJ	550 903		
	IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE											YW		
- Autres impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS)										9Z	3 660		
Total du poste correspondant à la ligne X du tableau n° 2052-SD											YX	3 660			
TVA	- Montant de la TVA collectée											YY			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2022) *											ØB			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *											ØS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *											ZK	%		
	- Numéro de centre agréé *	XP									- Filiale et participations (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI) - Si oui, indiquer 1, sinon 0	ZR			
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG			
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI											RH			
RÉGIME DE GROUPE*	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA									Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL	
												Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC
	Groupe : résultat d'ensemble	JD									Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO	
												Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale		JH	n° SIRET de la société mère du groupe								JJ			

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION